

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 24 juin 2026 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de SORBIERS s'est réuni en session ordinaire, salle des délibérations, sous la présidence de M. Olivier VILLETTELLE, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Date de convocation : 18 juin 2026

PRESENTS : Mmes et MM Olivier VILLETTELLE – Nadine SAURA – Dominique BERNAT – Ludvine VIOLOT – Jérôme ALLAIN – Farida SEFSAF – Stéphane DESPINASSE – Viviane NEEL – Christophe FARA – Franck PATRAONE – Mireille GILBERTAS – Michel JACOB – Nathalie COUCHOT – Cherif BOUIMA – Delphine AUROUZE – Marlène DI PIAZZA-TALLON – Patrice CHAUD – Marine BILLARD – Jean-Baptiste MERLEY – Edmond HUBE – Serge SIMON – Hélène HUBE – Karina CHAUDIER – Clara MOSNIER

ABSENTS EXCUSES : Mmes et MM Sylvain DUPLAY - Séverine ALLEGRA - Gérard ROUCHOUSE - Agathe CARROT - Christophe BERGERAC

PROCURATIONS :
M. Sylvain DUPLAY à Mme Nadine SAURA
Mme Séverine ALLEGRA à M. Dominique BERNAT
M. Gérard ROUCHOUSE à M. Stéphane DESPINASSE
Mme Agathe CARROT à Mme Farida SEFSAF
M. Christophe BERGERAC à M. Edmond HUBE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Viviane NEEL

FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PRINCIPAL 2026

Monsieur le Maire propose d'approuver la décision modificative suivante :

En fonctionnement :

En janvier dernier, l'affectation du résultat anticipé en fonctionnement s'élevait à 1 694 954.62 € au compte 002 : le résultat définitif affecté est de 1 679 297.18 €. Une diminution de 15 657.44 € est donc à réaliser au compte 002 – excédent de fonctionnement.

Une augmentation des dotations aux amortissements au chapitre 042, en raison des ajustements à réaliser dans le cadre de la M57, est à constater en dépenses de fonctionnement mais également en recettes d'investissement pour un montant de 47 656.30 € (opérations d'ordres).

Il est proposé de diminuer le compte 023 - virement à la section d'investissement et donc également le compte 021 – virement de la section de fonctionnement de 63 313.74 € afin d'équilibrer la section de fonctionnement.

En investissement :

En janvier dernier, l'affectation du résultat anticipé en investissement s'élevait à 524 223.04 € au compte 001 : le résultat définitif affecté est de 564 947.60 €. Une augmentation de 40 724.56 € est donc à réaliser au compte 001 – excédent d'investissement.

Les reports des engagements réalisés en 2025 sont à inscrire pour un montant total de dépenses de 436 712.35 €. Un emprunt d'équilibre doit être inscrit d'un montant de 414 645.23 € ceci en attente du versement de la DETR 2026 attribuée pour la construction du gymnase et la rénovation énergétique de la gendarmerie, ceci pour la somme de 414 000 €.

FONCTIONNEMENT				
Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution des crédits	Augmentation des crédits	Diminution des crédits	Augmentation des crédits
Fonctionnement				
002 - Résultat de fonctionnement reporté			- 15 657,44 €	
TOTAL CHAPITRE 002 : Résultat de fonctionnement reporté			- 15 657,44 €	
TOTAL CHAPITRE 042 - OPERATION D'ORDRE		47 656,30		
023 - Virement à la section d'investissement	- 63 313,74 €			
TOTAL CHAPITRE 023 : Virement à la section d'investissement	- 63 313,74 €			
TOTAL FONCTIONNEMENT	- 63 313,74 €	47 656,30 €	- 15 657,44 €	
TOTAL GENERAL	-15 657,44 €		-15 657,44 €	

INVESTISSEMENT				
Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution des crédits	Augmentation des crédits	Diminution des crédits	Augmentation des crédits
Investissement				
001 - Résultat d'investissement reporté				40 724,56 €
TOTAL CHAPITRE 001 : Résultat d'investissement reporté				
021 - Virement de la section de fonctionnement			- 63 313,74 €	
TOTAL CHAPITRE 021 : Virement à la section d'investissement			- 63 313,74 €	
REPORTS D'INVESTISSEMENT 2025		436 712,35 €		
TOTAL CHAPITRE 042 - OPERATION D'ORDRE				47 656,30 €
1641 - Emprunt				411 645,23 €
TOTAL D'INVESTISSEMENT		436 712,35 €	- 63 313,74 €	500 026,09 €
TOTAL GENERAL	436 712,35 €		436 712,35 €	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203028-20260624-del2026-125-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/07/2026

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1612-12 et L2121-31,
Vu la délibération n°2026-024 du 4 février 2026 portant approbation du budget primitif 2026
du budget principal,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 au budget principal 2026.

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Maire,



Olivier VILLETELLE

Sorbiers, le 7 juillet 2026

La secrétaire de séance,



Viviane NEEL

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication et/ou notification.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203028-20260624-del2026-125-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/07/2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203028-20260624-del2026-125-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/07/2026